

TC train de ligne solution clients

Description du produit

Valable dès le 1.1.2025

TC train de ligne solution clients est le produit pour l'acheminement d'envois en trafic combiné non accompagné sur le réseau suisse de trafic marchandises de CFF Cargo.

Le produit *TC train de ligne solution clients* convient pour les transports réguliers de grands volumes sur une relation définie pour la cliente ou le client en dehors de l'offre régulière Rail et transbordement.

Aperçu/table des matières

1. Offre et spécifications de la prestation

2

2. Modalités de commande

3

Votre interlocuteur:

Informations et questions relatives aux réservations et aux envois en cours

CFF Cargo SA

E-mail: dispo.container@sbbcargo.com

Téléphone en Suisse: 0800 707 100 (touche 3)

Demandes de nouveaux transports et questions commerciales

CFF Cargo SA

E-mail: dispo.container@sbbcargo.com

Téléphone en Suisse: 0800 707 100 (touche 3)



1. Offre et spécifications de la prestation

1.1. Étendue de la prestation

L'offre *TC train de ligne solution clients* comprend le transport des caisses mobiles, des conteneurs ou des semi-remorques (unités de chargement) qui permet un acheminement comme train de ligne (wagons et groupes de wagons spécifiques sur mesure). Le transport est effectué sur au moins un parcours partiel dans le cadre de l'offre de ligne *TC* régulière.

TC train de ligne solution clients convient pour les transports réguliers de grands volumes sur une relation définie pour le client en dehors de l'offre régulière «Rail et transbordement».

Transport ferroviaire: CFF Cargo assure le transport ferroviaire des unités de chargement du client au sein du *TC train de ligne solution clients* entre:

- le terminal et la voie de raccordement;
- le terminal et le terminal.

Rail Dispatch: CFF Cargo assure la préparation du chargement (p. ex. pose de tenons, etc.), organise le transbordement sur les wagons et dirige la prestation de transport. Le transbordement dans des terminaux de CFF Cargo fait partie de l'offre *TC train de ligne solution clients* et n'est pas facturé séparément.

1.2. Points et heures de desserte

Sauf accord contraire, les heures de desserte individuelles publiées par point de transbordement s'appliquent (livraison et enlèvement des conteneurs) (cf.: points et heures de desserte). Les heures de desserte peuvent être modifiées.

Les heures de desserte publiées ne constituent pas un accord de délai de livraison au sens de l'art. 16, § 1 des CIM.

1.3. Durée d'acheminement et horaire

En règle générale, CFF Cargo assure le transport sous deux jours ouvrables (jour A – jour B). Les horaires ne constituent pas un accord de délai de livraison au sens de l'art. 16, § 1 des CIM.



2. Modalités de commande

2.1. Taille des envois

2.2. Commande et

délai de

commande

Le poids maximal transporté et la longueur maximale par train dépendent des lignes empruntées, des conditions techniques, opérationnelles et locales, ainsi que des capacités de la voie de raccordement. Veuillez vous reporter au contrôle de disponibilité pour obtenir ces indications.

La commande **ferme** de la prestation de transport est passée au moment de la conclusion du contrat ou au plus tard **60 jours** avant la date du transport, en indiquant:

- le parcours (y c. lieu de chargement au départ, lieu de destination);
- le poids à transporter;
- le jour de circulation souhaité;
- → le créneau horaire souhaité pour le transbordement;
- → le nombre de wagons réseau CFF nécessaires, y c. leur type.

CFF Cargo peut convenir de délais de commande spéciaux pour des transports particuliers. Pour les transports prévus les jours fériés et pendant les périodes de vacances, les besoins de transport doivent être annoncés à votre conseiller ère à la clientèle. La vue d'ensemble des jours fériés et des délais de commande est publiée dans le document «Offre jours fériés» disponible sur le site Internet de CFF Cargo.

2.3. Délai de commande spécial

Les modifications entraînant une nouvelle planification sont soumises à des frais facturés en fonction des délais (cf. ch. 2.5).

2.4. Modifications de prestations de transport

Modifications entraînant une nouvelle planification:

- → modification du trajet/de la relation;
- → déplacement de la prestation dans le temps;
- modification du jour de circulation;
- modification des paramètres du train (p. ex. wagons, poids, longueur);
- → modification du point de chargement ou de déchargement;
- → remplacement supplémentaire de wagons.

Toute modification suivant la clôture de la planification par CFF Cargo doit être adressée par écrit aux services de CFF Cargo désignés dans le contrat.

La possibilité de réalisation des trafics demeure réservée; leur exécution vous sera confirmée.

2.5. Annulation de prestations de

Si la clientèle demande une annulation après la commande ferme et la clôture de la planification par CFF Cargo avec confirmation du plan



transport commandées (délais d'annulation) de transport, les frais ci-après sont facturés en fonction des délais.

Les délais d'annulation et de modification soumis à des frais (délais d'annulation) s'entendent par train et se rapportent à la date de transport et au moment où l'annulation a été communiquée à CFF Cargo.

Délais	Coûts
Jusqu'au mercredi de la semaine précédente à 12h	Gratuit
Entre le mercredi de la semaine précédente, 12h01 et 48h avant le transport	CHF 2200 par train
Entre 48h et 24h avant le transport	CHF 3300 par train
Moins de 24h avant le transport	CHF 4400 par train
Sans annonce («no show»)	CHF 5500 par train

2.6. Ordre de transport

L'ordre de transport doit être transmis comme suit à CFF Cargo, au plus tard 90 minutes avant le début des heures de desserte convenues (heure de mise à disposition, d'enlèvement ou de desserte combinée):

- transmission de l'ordre de transport sur Internet via CCO (Cargo Combi Online);
- transmission de l'ordre de transport à «Cargo Digital» via les interfaces informatiques (API). Vous pouvez télécharger l'ordre de transport sur notre site

Internet www.sbbcargo.com «Formulaires de transport».

2.7. Créneau pour le transbordement de camions

Un créneau est prévu pour chaque transbordement de camion. Celuici peut être réservé à l'avance via l'interface web CCO ou défini sur une base annuelle lors de la conclusion du contrat. Des frais sont facturés selon l'emplacement et le créneau. Le montant de ces frais est indiqué dans le CCO. Si le créneau n'est pas utilisé, les frais restent dus.

Les livraisons et enlèvements effectués sans créneau réservé ont lieu dès qu'un créneau est disponible.